

AVENANT N°1/2018 A LA CONVENTION CADRE

Relative au financement de l'aide au maintien à domicile mutualisée

Résidences Sociales - Département des Bouches-du-Rhône

Entre

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Représenté par Madame Martine VASSAL, Présidente

La CARSAT Sud-Est

Représentée par Monsieur Vincent VERLHAC, Directeur Général

Et

ADOMA

Représentée par Monsieur François DEBELLE, Directeur de l'Etablissement Méditerranée

Objet :

Cet avenant a pour objet la poursuite de l'action d'aide au maintien à domicile mutualisée sur la Résidence sociale "Le Petit Barthélemy" 16 avenue du Petit Barthélemy - 13090 Aix-en-Provence.

Les articles suivants viennent compléter la convention Cadre signée le 22/09/2015

L'article 2 est complété comme suit :

La structure prestataire chargée d'assurer l'aide au maintien à domicile, auprès des résidents de la résidence sociale du « Petit Barthélemy », est l'association ADAR Provence.

L'article 4 est complété comme suit :

Le montant total de l'action s'élève à 75 159 € + 2400 € de frais pour incontinence à la charge exclusive du Conseil Départemental 13, **soit un total de 77 559 € :**

- ⇒ La participation annuelle de la CARSAT Sud-Est s'élève à : **37 579,50 €** (soit 50% de 75 159 €)
- ⇒ La participation annuelle du Conseil Départemental 13 s'élève à 37 579,50 € moins un report 2017 de 14 225,42 € + 2400 € de frais d'incontinence soit **25 754,08 €**

Les autres articles restent inchangés.

Fait à Marseille, le
En quatre exemplaires originaux

Pour le Conseil Départemental 13

La Présidente

Martine VASSAL

Pour la CARSAT Sud-Est

Le Directeur Général

Vincent VERLHAC

Pour Adoma

Le Directeur Etablissement Méditerranée

François DEBELLE

AVENANT N°2/2018 A LA CONVENTION CADRE

Relative au financement de l'aide au maintien à domicile mutualisée

Résidences Sociales - Département des Bouches-du-Rhône

Entre

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Représenté par Madame Martine VASSAL , Présidente

La CARSAT Sud-Est

Représentée par Monsieur Vincent VERLHAC, Directeur Général

Et

ADOMA

Représentée par Monsieur François DEBELLE, Directeur de l'Etablissement Méditerranée

Objet :

Cet avenant a pour objet la poursuite de l'action de l'aide au maintien à domicile mutualisée sur la Résidence "Barnière" 7/9 Chemin de la Barnière - 13010 MARSEILLE.

Les articles suivants viennent compléter la convention Cadre signée le 22/09/2015

L'article 2 est complété comme suit :

La structure prestataire chargée d'assurer l'aide au maintien à domicile, auprès des résidents de la résidence « Barnière », est AMICIAL.

L'article 4 est complété comme suit :

Le montant total de l'action s'élève à 84 577 € :

- ⇒ La participation annuelle de la CARSAT Sud-Est s'élève à : **42 288,50 €** (soit 50% de 84 577 €)
- ⇒ La participation annuelle du Conseil Départemental 13 s'élève à : **42 288,50 €** (soit 50% de 84 577 €)

Les autres articles restent inchangés.

Fait à Marseille, le
En quatre exemplaires originaux

Pour le Conseil Départemental 13

La Présidente

Martine VASSAL

Pour la CARSAT Sud-Est

Le Directeur Général

Vincent VERLHAC

Pour Adoma

Le Directeur Etablissement Méditerranée

François DEBELLE

AVENANT N°3/2018 A LA CONVENTION CADRE

Relative au financement de l'aide au maintien à domicile mutualisée

Résidences Sociales - Département des Bouches-du-Rhône

Entre

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Représenté par Madame Martine VASSAL, Présidente

La CARSAT Sud-Est

Représentée par Monsieur Vincent VERLHAC, Directeur Général

Et

ADOMA

Représentée par Monsieur François DEBELLE, Directeur de l'Etablissement Méditerranée

Objet :

Cet avenant a pour objet la poursuite de l'action d'aide au maintien à domicile mutualisée sur les Résidences sociales "Saint Jean" Quartier Saint Jean - 13110 Port de Bouc et « Les Comtes » Quartier Les Comtes 13110 Port de Bouc.

Les articles suivants viennent compléter la convention Cadre signée le 22/09/2015

L'article 2 est complété comme suit :

La structure prestataire chargée d'assurer l'aide au maintien à domicile, auprès des résidents de les résidences sociales « Saint Jean » et « Les Comtes » est l'ADAR Provence.

L'article 4 est complété comme suit :

Le montant total de l'action s'élève à 29 850 € :

- ⇒ La participation annuelle de la CARSAT Sud-Est s'élève à : **14 925 €** (soit 50% de 29 850 €)
- ⇒ La participation annuelle du Conseil Départemental 13 s'élève à 14 925 € moins un report 2017 de 7 313,84 € soit **7 611,16 €**

Les autres articles restent inchangés.

Fait à Marseille, le
En quatre exemplaires originaux

Pour le Conseil Départemental 13

La Présidente

Martine VASSAL

Pour la CARSAT Sud-Est

Le Directeur Général

Vincent VERLHAC

Pour Adoma

Le Directeur Etablissement Méditerranée

François DEBELLE

AVENANT N°4/2018 A LA CONVENTION CADRE

Relative au financement de l'aide au maintien à domicile mutualisée

Résidences Sociales - Département des Bouches-du-Rhône

Entre

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Représenté par Madame Martine VASSAL, Présidente

La CARSAT Sud-Est

Représentée par Monsieur Vincent VERLHAC, Directeur Général

Et

ADOMA

Représentée par Monsieur François DEBELLE, Directeur de l'Etablissement Méditerranée

Objet :

Cet avenant a pour objet la poursuite de l'action d'aide au maintien à domicile mutualisée sur la **Résidence sociale "Le Petit Canedel"** Chemin du Petit Canedel - 13400 AUBAGNE.

Les articles suivants viennent compléter la convention Cadre signée le 22/09/2015

L'article 2 est complété comme suit :

La structure prestataire chargée d'assurer l'aide au maintien à domicile, auprès des résidents de la résidence sociale du « Petit Canedel », est l'association ADAR Provence.

L'article 4 est complété comme suit :

Le montant total de l'action s'élève à 31 035 € :

- ⇒ La participation annuelle de la CARSAT Sud-Est s'élève à : **15 517,50 €** (soit 50% de 31 035 €)
- ⇒ La participation annuelle du Conseil Départemental 13 s'élève à 15 517,50 € moins un report 2017 de 10 061.06 €, soit **5 456,44 €**

Les autres articles restent inchangés.

Fait à Marseille, le
En quatre exemplaires originaux

Pour le Conseil Départemental 13

La Présidente

Martine VASSAL

Pour la CARSAT Sud-Est

Le Directeur Général

Vincent VERLHAC

Pour Adoma

Le Directeur Etablissement Méditerranée

François DEBELLE